

DÉCISIONS de la 2^e Assemblée extraordinaire d'unité de négociation Peter-Hall de
l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mercredi 26 avril 2023 à 17 h
par vidéoconférence

NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DE DÉBATS

02.01 Que l'Assemblée d'unité de négociation Peter Hall nomme Pierre St-Germain pour présider les débats de la réunion extraordinaire du 26 avril 2023.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02.02 Que l'ordre du jour suivant soit adopté:

1. Nomination de la présidence de débats
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption d'un procès-verbal
4. Assurance-emploi
5. Entente de principe : chapitre 10

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

02.03 Que le procès-verbal de la 1^{re} Assemblée extraordinaire d'unité de négociation Peter Hall tenue le 24 octobre 2022 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 1^{er} mai 2023, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

ASSURANCE-EMPLOI

02.04 Que l'Assemblée d'unité de négociation de l'école Peter Hall accepte l'allongement de la période d'intégration du régime d'assurance invalidité de courte durée à l'assurance-emploi de 16 à 27 semaines (incluant le délai de carence de 7 jours) rétroactivement au 24 décembre 2022.

ENTENTE DE PRINCIPE : CHAPITRE 10

02.05 Que l'Assemblée d'unité de négociation de l'école Peter Hall accepte l'Entente de principe sur le chapitre 10 de la convention collective de l'école Peter Hall survenue le 10 mars 2023.

